

Paris, le 9 février 2023

Tereos salue les mesures annoncées par le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire suite à l'arrêt immédiat de l'utilisation des néonicotinoïdes sur les semences de betterave

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, vient de présenter les objectifs d'indemnisation en faveur des agriculteurs qui seront mis en place en cas d'une infection virale de la jaunisse lors de la prochaine campagne betteravière 2023-24.

En collaboration étroite avec les services de l'Etat et les acteurs de l'interprofession, les équipes de Tereos se sont mobilisées, dès la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne le 19 janvier 2023, pour contribuer à une solution protectrice et équitable d'indemnisation pour ses coopérateurs.

Tereos salue la réactivité du Gouvernement et des services de l'Etat face à cette décision inattendue de la juridiction européenne. Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a également précisé les modalités de dérogations d'utilisation des produits phytosanitaires toujours autorisés en France ainsi que des mesures spéciales pour limiter les réservoirs viraux avant les semis.

Ces mesures viennent compléter les décisions prises et annoncées par Tereos le 27 janvier 2023 en soutien aux coopérateurs, telles que la reprise et le remboursement auprès de ses coopérateurs des unités de semences traitées avec néonicotinoïdes, éventuellement en stock dans leur exploitation.

“Dès l'annonce de la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne, nous avons observé la volonté du Ministre de l'Agriculture de proposer des solutions. Il nous semble que tout est mis en œuvre pour répondre aux attentes des coopérateurs afin d'assurer leur revenu. L'engagement du gouvernement et la détermination de Tereos est un puissant signal envoyé aux planteurs pour pérenniser la culture de la betterave dans nos assolements » déclare Gérard Clay, Président du Conseil d'administration de Tereos.

Gérard Clay a eu l'occasion de rappeler au ministre que la coopérative restait mobilisée s'agissant du volet d'indemnisation des industriels en cas de perte de production liée à la jaunisse.

Tereos, via notamment ses équipes agricoles, poursuit sa collaboration avec l'Institut Technique de la Betterave et le Programme National de Recherche et d'Innovation (PNRI) pour contribuer à trouver des solutions alternatives et durables à plus long terme pour préserver et développer la culture de la betterave.

A propos de Tereos

Avec comme vision à long terme la valorisation des matières premières agricoles et le développement de produits de qualité pour les secteurs de l'alimentation, de la santé et des énergies renouvelables, Tereos figure parmi les leaders des marchés du sucre, de l'alcool et de l'amidon. Les engagements sociétaux et environnementaux du Groupe contribuent à la performance de l'entreprise dans la durée tout en renforçant sa contribution en tant qu'acteur responsable. Groupe coopératif, Tereos rassemble 12 000 associés coopérateurs et dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne, des céréales et de la pomme de terre. Grâce à ses 44 sites industriels, une implantation dans 13 pays et l'engagement de ses 15 000 collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire. En 2021/22, Tereos a réalisé un chiffre d'affaires de 5,1 milliards d'euros.

Contact :

Direction de la Communication

Gaëlle Toussaint

+33 6 22 77 04 80

contact-presse@tereos.com